

MUSIQUE : option & spécialité



Organisation :

- ✓ 3h hebdomadaires pour l'enseignement optionnel
- ✓ 4h hebdomadaires en classe de première puis 6h hebdomadaires en classe de terminale pour l'enseignement de spécialité
- ✓ l'évaluation de la spécialité musique se fait :
 - soit en fin de 1^{ère} si cet enseignement n'est plus suivi en terminale : contrôle continu
 - soit en terminale s'il fait partie des deux spécialités conservées : écrit + oral de fin d'année (60%) + contrôle continu (40%), le tout comptant pour 16% du baccalauréat
- ✓ l'évaluation de l'option musique se fait uniquement par contrôle continu
- ✓ Cet enseignement s'adresse à tous les élèves musiciens, instrumentistes ou chanteurs, débutants ou confirmés issus de la classe de seconde.
- ✓ Pas de sélection d'entrée ni de niveau instrumental ou vocal requis.
- ✓ Il n'est pas nécessaire de suivre un cursus au conservatoire. Cependant, la pratique (vocale, instrumentale ou d'écoute) est au cœur de l'enseignement de spécialité par l'élaboration de projets. **Ceux-ci peuvent donner lieu à des prestations publiques, concerts, etc...**
- ✓ La motivation, la capacité à mobiliser sa voix et/ou ses ressources instrumentales, l'ouverture d'esprit et la curiosité pour différents horizons musicaux sont indispensables pour réussir.

Enjeux et objectifs : réalisations de projets

- ✓ Cet enseignement donne aux élèves les outils pour commenter et analyser les œuvres (méthodologie du commentaire, vocabulaire technique, histoire des styles et genres musicaux).
- ✓ Les élèves développent leur expression artistique, seuls ou en groupe en aboutissant à des productions diversifiées (interprétation, arrangement, improvisation, création).
- ✓ En classe de terminale, un programme d'œuvres est proposé.
- ✓ L'élève réalise en classe de terminale un projet musical associant pratique musicale et recherche documentaire. Ce travail peut venir enrichir celui préparé pour le grand oral (épreuve du baccalauréat).

Programme

Plusieurs thématiques possibles irriguent les deux années du cycle terminal :

<https://eduscol.education.fr/education-musicale/sinformer/textes-officiels/programmes/le-lycee-general-et-technologique/programmes-pour-baccalaureat-2021.html>

Si certaines de ces thématiques invitent à un travail interdisciplinaire avec les enseignements scientifiques (mathématiques, physique, numérique, sciences de la vie et de la terre), d'autres se tournent plus spontanément vers les lettres, l'histoire, la géographie, les langues étrangères ou encore les sciences économiques et sociales.

Exemple :

- | | |
|---|---|
| • Musique, son et acoustique | • Musique et récit |
| • Musique et numérique | • Musique et image |
| • Droit et économie de la musique | • La musique, un art du temps |
| • Musique et santé | • Musique : témoin et acteur de l'histoire |
| • Mondialisation culturelle : diversité, relativité et nouvelles esthétiques, etc. | |

Lycée

Charles

Baudelaire

Après le bac (avec l'enseignement de spécialité musique), vous pouvez intégrer :

- ✓ Les universités, notamment celles de musicologie, les IEP qui ouvrent aux Masters des métiers de la culture.
- ✓ L'Université de Grenoble Alpes propose la double licence Physique Musique.
- ✓ Les classes préparatoires musiques à l'entrée de l'École Normale Supérieure (Ulm et Lyon).
- ✓ Les écoles de commerce, Master communication manager, etc,
- ✓ le CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenant en milieu scolaire),
- ✓ Les écoles formant aux métiers de techniciens (luthier, accordeur, « ingénieur » du son, etc.).
- ✓ Les métiers de l'animation.
- ✓ Et davantage encore selon vos choix de spécialités.
- ✓ La culture et les enseignements musicaux peuvent être déterminants pour :
 - ✓ les concours des professeurs des écoles, de l'école d'infirmier(e), de journalisme, d'architecture, de design, de Science Po, d'orthophoniste, d'écoles de commerce (HEC, Audencia, Isseg, etc.), les concours administratifs, etc.
 - ✓ Les entretiens d'embauche dans les structures touchant à la culture (centres culturels, théâtres, scènes nationales, associations, magasins...)

Les spécificités de l'enseignement de la spécialité musique au lycée Charles BAUDELAIRE

- ✓ L'accès à la spécialité musique peut se faire **directement sur le niveau 1^{ère}** ou **après l'option facultative** Musique en classe de seconde.
- ✓ Les élèves qui ne gardent pas la spécialité musique en Terminale peuvent basculer sur l'option facultative musique (3h) en Terminale.
- ✓ **Possibilité d'Horaires Aménagés avec le CRR d'Annecy** pour les élèves inscrits en option facultative musique sur le niveau seconde et en spécialité Musique en classe de Première et Terminale.
- ✓ Formation à la **régie son** et **régie plateau** sur la base du volontariat, encadrée par un professionnel. Mise en pratique pour les élèves formés lors des concerts internes au lycée et de la semaine culturelle.
- ✓ Chaque année, en **partenariat avec les structures culturelles de l'agglomération d'Annecy** et les salles d'opéra les plus proches (Genève et Lyon), les élèves **assistent à des concerts** en lien avec les cours et **rencontrent des professionnels**.
- ✓ Participation à la **Semaine Culturelle**, événement "incontournable" du lycée.
- ✓ Sur le niveau Terminale, prise en charge intégrale de la **préparation de concerts** de midi (5 à 6 fois par an) : **conception, organisation, communication, programmation, réalisation**.
- ✓ **Les élèves se produisent sur scène en concert** plusieurs fois par an au sein du lycée comme à l'extérieur (notamment théâtre Renoir de Cran-Gevrier).

Recrutement :

En seconde : élèves de troisième du secteur de Baudelaire. Les élèves hors secteur qui envisagent de demander cette spécialité en classe de 1^{ère}, doivent déposer une demande de dérogation auprès de la DSDEN. Cet enseignement est destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir la formation suivie précédemment au collège, quel que soit le parcours musical personnel

En première et terminale, enseignement de spécialité : élèves admis en 1^{ère} au lycée (entrée hors secteur uniquement si l'enseignement de spécialité « Musique » n'est pas proposée dans son lycée de secteur et sous réserve de places disponibles).

En première et terminale, option facultative : élèves admis en 1^{ère} au lycée (pas d'entrée hors secteur), prioritairement ceux issus de l'option facultative « Musique » de seconde, puis élargi aux autres élèves du lycée.

MUSIQUE : option & spécialité

